

Conseil d'administration du 22 Novembre 2019

Le vingt-deux Novembre deux mille dix neuf, à 17 heures 30, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloch en PLOUHINEC.

Sont présents : Jean- Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Agnès CROIZER, Madeleine FRANCOIS, Guy CARRE, Michel LE GUENNEC, Joseph LE FLOCH.

Sont absents et excusés: Yannick PUREN, Philippe THOMAS, Michel EZAN, Dominique LE GUICHAOUA, Armande LEANNEC.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH, président, présente l'ordre du jour.

I. Préparation de l'assemblée générale, vendredi 29 novembre 2019

Jean-Jacques LE FLOCH indique que 250 personnes ont été invitées, y compris les personnalités.

Dès 17 heures 30, la salle devra être prête à recevoir les invités. Trois tables pour l'émargement et l'encaissement des cotisations seront disposées à l'entrée. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de l'assemblée.

L'ordre du jour sera le suivant : compte-rendu de l'activité du conseil d'administration, compte-rendu financier de l'exercice écoulé, état d'avancement du projet, et renouvellement du tiers sortant.

II. Inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Jean-Jacques LE FLOCH informe les membres du conseil d'administration que Adrien LE FORMAL, maire de Plouhinec, a pris contact avec M. Guirec ARHANT, maire de Tréguier, président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne qui avait siégé le 8 juillet 2019 à Rennes. Il s'agissait, à défaut de courrier de la part de direction régionale des affaires culturelles précisant les réserves énoncées par ladite commission, de se rassurer quant aux exigences précises attendues par l'administration.

M. Guirec ARHANT et Mme Cécile OULHEN, conservatrice des monuments historiques, ont indiqué le 19 novembre que la direction régionale des affaires culturelles n'attendait plus que le diagnostic approfondi de M. Thierry SEMENOUX, technicien conseil pour les orgues auprès du ministère de la culture, pour que le préfet de région prenne l'arrêté d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pour mémoire, M. SEMENOUX inspectera en détail l'instrument les 7, 8 et 9 janvier 2020.

III. Mission BERN

Un nouveau dossier de candidature a été déposé auprès de la mission BERN. La sélection des dossiers des biens en péril sera opérée au cours du premier semestre 2020.

Hubert FRANCOIS précise que le dossier en ligne, complété de concert avec le directeur général des services de la commune, comporte une nouvelle rubrique, celle de l'état de péril. Cette rubrique a été renseignée en insistant sur la situation d'abandon de l'instrument depuis 2007.

D'autre part, la demande d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments

historiques a été exposée, accompagnée de la citation de la conclusion du rapport établi par M. Thierry SEMENOUX, le 25 février 2019.

IV. Pardon du 15 Août 2020

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle que le pardon du 15 Août 2020 aura lieu pendant les fêtes locales. L'inquiétude portait sur la faculté de disposer des chapiteaux pour le repas.

Il a pris contact avec M. Thierry KELLNER, président du comité des fêtes de Plouhinec. Ce dernier l'a rassuré quant à la faculté de disposer des chapiteaux. S'agissant du bar qui est une source non négligeable de profit, l'association- Un orgue à Plouhinec- entend en faire sa propre affaire.

V. Déménagement de l'orgue

Vincent MESLET a pris l'initiative des mesures à prendre pour organiser le déménagement de l'instrument dans de bonnes conditions. Le préalable consistait à cerner le volume des différentes pièces constitutives de l'instrument et en déduire la surface au sol nécessaire au stockage, ce qui fut fait au cours d'une après-midi, le 6 novembre au Likès à Quimper.

Il a procédé à un recensement exhaustif des différents éléments répartis en 108 lots, chacun d'entre eux faisant l'objet d'un descriptif, d'un rattachement à un sous-ensemble (Ventilation, distribution, sommiers, structure, buffet, console, tuyaux...), avec les mesures en longueur, largeur et hauteur, ainsi que le volume. Le recensement comprend également le nombre d'éléments par lot et décrit la matière constitutive de ces éléments.

Il ressort de cet inventaire très précis des enseignements précieux sur les mesures à prendre pour conditionner les lots au regard de leur fragilité et de leur poids, sur les surfaces nécessaires au sol lors du transport et enfin lors du stockage.

Vincent MESLET attire notamment l'attention sur la fragilité des tuyaux en plomb qui supportent mal le moindre choc, sur l'importance de ne pas endommager les trous dans les sommiers qui permettent de recevoir de manière très ajustée les tuyaux. Ces trous doivent être protégés avec le plus grand soin. Il en est de même des languettes situées de part et d'autre des bouches des tuyaux et qui peuvent être malencontreusement pliées.

Des pièces de bois, des cartons et des films seront mis en œuvre pour assurer la protection des éléments les plus fragiles et pour assurer aussi la stabilité des lots lors du transport.

Il attire aussi l'attention sur le fait que Hervé CAILL, facteur d'orgue, a pris grand soin de concevoir un stockage et un conditionnement évitant la dispersion des différentes pièces constitutives des lots. Afin de conserver scrupuleusement l'entité des lots, chacun de leurs éléments constitutifs recevra une étiquette portant le n° du lot auquel il se rattache.

Ces mesures préparatoires au déménagement proprement dit nécessitent de descendre de la scène de la salle des fêtes du Likès, les lundi 16 et mercredi 18 décembre, les lots dûment étiquetés, pour être entreposés et prêts à être chargés le 2 janvier 2020 dans les camions.

Il faudra au préalable que le local communal soit disponible pour entreposer l'instrument.

Un semi-remorque avec chauffeur (Y Kerguéris) et 2-3 camionnettes (M Pouliquen), 2 camions (Y Puren et H Kerguéris) seront mis à disposition de l'association pour le déménagement. La surface totale des planchers de ces véhicules devrait permettre de déménager l'instrument en un seul voyage. Un empilement des lots peut se concevoir dans le respect des observations relatives à la fragilité et au poids. Une attention particulière sera apportée, selon les recommandations de Yannick PUREN, à la répartition des charges de telle manière à ne pas déstabiliser les véhicules.

Chacun des membres du conseil d'administration est invité à recruter des bonnes volontés pour aider au déménagement. 15 personnes au maximum devraient être présentes le 2 janvier à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.